



## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

**Membres titulaires en exercice : 54**

**L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne	
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X					
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X					
	Mme Catherine CIRON	X					
	M. Georges-Henri NOMARI	X					
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X					
	M. Rudy BOISSEAU	X					
	Mme Claudie SONNET	X					
	M. Elias AMIOUNI	X					
	Mme Christine BOURDEL	X					
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X					
	Mme Simone GITEAU				X	P	Mme Christine BOURDEL
	M. Bernard GAUDIN	X					
	M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X					
	Mme Jacqueline LEBLAY	X					
	M. Michel HORHANT	X					
	Mme Laurence LE BIHAN	X					
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X					
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X					
	Mme Lucie PAUL				X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X					
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X					
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X					
	M. Sylvain HAMON				X		
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN				X	P	M. Sylvain DESCARPENTRIES
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X					
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X					
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X					

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL			X	P	Mme Annette PIÉTIN
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X		X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : M. François-Xavier LE HECHO

M. le Président ouvre la séance. Il indique, avant de faire l'appel, qu'il s'agit du premier conseil communautaire après le décès de M. Michel POUPART et de M. Guy DELAUNAY. Il rappelle que M. Michel POUPART, était conseiller communautaire titulaire depuis 2001, qu'il a été adjoint de M. Jean-Claude BOURDEL, ancien Maire de la Chapelle-Glain, qu'il était conseiller communautaire titulaire en 2008 en tant que Maire de la Chapelle-Glain. Egalement, en 2014, M. Michel POUPART a été élu Vice-Président de la communauté de communes en charge de l'environnement et Maire de la Chapelle-Glain. Dans le mandat actuel, il était toujours Maire et Vice-Président en charge de l'environnement.

Il souligne qu'il a eu l'occasion de rappeler toute l'importance qu'il avait donnée à sa fonction, l'implication qui était la sienne, mais aussi le combat inégal contre la maladie. Il fait observer que beaucoup de personnes présentes à la présente séance l'ont accompagné le 14 août dernier pour un dernier au revoir.

Quant à M. Guy DELAUNAY, en 2001, il était adjoint au Maire du Petit-Auverné, Mme Michelle COCHET et conseiller communautaire titulaire. Ensuite, en 2008, il a été au Maire et conseiller communautaire suppléant. Il était redevenu conseiller communautaire titulaire en 2014 avant d'être conseiller communautaire suppléant en 2017 et toujours en tant qu'adjoint au Maire du Petit-Auverné, Mme Michelle COCHET. Dans l'actuel mandat, il était adjoint de M. Jean-Pierre DESFOSES et conseiller communautaire titulaire.

En mémoire de M. Michel POUPART et de M. Guy DELAUNAY, M. le Président propose de débiter le conseil communautaire par une minute de silence.

M. le Président remercie l'assemblée. Il précise que cette séance est l'occasion d'accueillir le remplaçant de M. Michel POUPART, M. Matthieu HAMARD mais aussi le remplaçant de M. Guy DELAUNAY, M. Olivier POIRIER. Il leur donne la parole pour se présenter.

M. Matthieu HAMARD indique qu'il est le premier adjoint de M. Michel POUPART et qu'il est dans son deuxième mandat. Il est agriculteur sur la commune de la Chapelle-Glain. Il précise qu'il sera candidat au poste de Maire lors de l'élection qui se tiendra demain soir à la mairie de la Chapelle Glain.

M. Olivier POIRIER précise qu'il est premier adjoint au Maire en remplacement de M. Guy DELAUNAY. Il est éleveur et il s'agit de son premier mandat.

M. le Président leur souhaite la bienvenue à cette séance du conseil communautaire. Il signale également la présence au sein de l'assemblée de Mme Anita BONNIER en remplacement de M. Louis SIMONEAU qui a enfin vue sa démission acceptée. Il lui propose de se présenter à son tour.

Mme Anita BONNIER indique qu'elle était la première adjointe de M. Louis SIMONEAU et qu'il s'agit de son deuxième mandat. Elle était précédemment conseillère municipale. Elle annonce qu'elle sera candidate au poste de Maire lors de la séance du conseil municipal de demain soir.

M. le Président lui souhaite également la bienvenue.

M. Dominique DAVID procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint et soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 juin dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

## **Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires**

### *Finances*

#### **Délibération n° 074 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Jans**

M. le Président souligne que ce problème de pont, mis à la charge de la commune, est national. Il informe que les Maires de la communauté de communes ont co-signé un courrier pour montrer leur solidarité à la commune de Jans et alerter la Préfecture sur le fait que ce type d'investissement devrait faire l'objet d'une contribution plus importante de l'État.

### **Adoption à l'unanimité.**

M. Sylvain DESCARPENTRIES remercie les conseillers communautaires au nom de la commune de Jans.

#### **Délibération n° 075 : Prestalis : actualisation tarifaire de l'espace aquatique de Derval – DSP Prestalis**

M. le Président signale à l'assemblée que Mme Laurence LE BIHAN a pris la décision de ne pas participer à l'examen de la présente délibération du fait qu'elle soit salariée de la Société Prestalis.

M. Bernard GAUDIN fait le constat qu'il s'agit d'appliquer les modalités d'une convention qui a été votée par une grande majorité des conseillers communautaires. Sur ce point, il n'a donc aucune remarque. Toutefois, il fait observer qu'en deux ans, ont été effectuées deux révisions de la convention avec Prestalis. En septembre 2022, l'augmentation des tarifs était d'environ de 12% selon les différentes catégories de tarifs. La présente délibération indique une augmentation qui oscille entre 18 et 19%.

Il considère que l'augmentation est impressionnante si l'on additionne les deux chiffres. Egalement, il souligne que les tarifs de l'espace aquatique de Derval commencent à être réellement décalés par rapport à ceux pratiqués sur les espaces aquatiques de Châteaubriant. Cette situation traduit une forme d'inéquité entre les habitants. Il revient sur le fait qu'il aurait été préférable, lors de la décision de renouveler la convention avec Prestalis, de se mettre en régie. La convention a été renouvelée pour une durée de 5 ans, il souligne qu'il reste 3 ans pour préparer un passage en régie de façon à rétablir une forme d'équité entre les habitants concernant les tarifs. Il rappelle par ailleurs que la communauté de communes a décidé en 2020 d'accorder des participations pour aider au rééquilibrage du budget de Prestalis suite au COVID. Le montant accordé est d'environ 80 000 €. Il estime que l'accompagnement financier commence à être très important.

M. le Président rappelle que lors de la fusion avec le secteur de Derval, il existait deux modes de gestion différents. Les élus de l'ex Communauté de Communes du Castelbriantais avaient fait le choix d'un mode de gestion en régie directe. Il indique que lors du lancement de l'opération de réalisation de l'Aquachoisel, la collectivité a eu également la possibilité de conclure une Délégation de Service Public. Les élus ont fait le choix, et il en a été le premier ambassadeur, de réaliser une régie. Il note que la régie n'est pas si simple et explique que c'est l'exploitant, la communauté de communes, qui a la responsabilité du 1er janvier au 31 décembre de l'équipement. Il explique qu'il était convaincu que la DSP n'était pas adaptée puisque le délégataire n'est pas là pour satisfaire ou pour assurer une mission de service public. Il est présent pour assurer sa rentabilité.

Il souligne que lors de la fusion en 2017, chaque collectivité a apporté sa méthode de travail avec ses points positifs et ses points négatifs. Dans le cas présent, la collectivité ne peut faire différemment car elle est liée par ce contrat. Il rappelle qu'au moment de la période de COVID, la communauté de communes n'a pas eu le choix que de contribuer. Il signale que les négociations qui se sont tenues avec le prestataire ont été compliquées et que les montants votés étaient nettement en deçà des montants réclamés. Il souligne qu'à tout moment dans le cadre de la négociation, les échanges pouvaient aboutir à une fermeture d'un équipement intercommunal par le délégataire, pour cas de force majeure, ce qui était le cas pour le COVID. Il fait observer que la communauté de communes avait essayé de trouver la solution la plus présentable, et celle-ci a été adoptée par le conseil communautaire.

M. le Président fait également part de son étonnement sur l'augmentation appliquée par Prestalis sur les tarifs, lesquels vont augmenter pour la 2ème année. Il considère que les tarifs créent surtout une inégalité entre l'espace aquatique Aquachoisel et celui de Derval. Il précise que ce n'est pas l'objectif de l'intercommunalité de proposer des tarifs différents. Le choix de l'ex communauté de communes du Secteur de Derval s'était porté sur une DSP pensant qu'il s'agissait de la meilleure solution. Aujourd'hui, compte tenu de cette DSP, il n'y a pas d'autres solutions pour maintenir l'équipement.

Il espère que la collectivité va relever le défi permanent d'assurer la gestion de l'Aquachoisel. En effet, il a noté que cet été certaines piscines des environs étaient fermées, faute de MNS. Cette pénurie est d'ailleurs vécue au niveau national. Elles étaient également fermées en raison des coûts trop élevés d'énergie. Il souligne que ces équipements ne possèdent pas un réseau de chaleur comme pour l'Aquachoisel et l'espace Dauphins.

Il indique que les chiffres d'Aquachoisel de septembre dernier sont très encourageants. Après 2016, il s'agit du meilleur mois de septembre avec plus de 5 000 entrées. Cet équipement fonctionne bien, l'équipe est motivée, le défi est de poursuivre ce bon fonctionnement. Le second défi dans les années qui viennent et qui est l'investissement du mandat, est la rénovation de l'Espace Dauphins. Cet équipement permet de répondre à l'obligation de l'apprentissage de la natation. Il considère que dans les 3 ans, la collectivité devra être aussi performante sur l'espace Dauphins qu'elle l'est aujourd'hui sur l'Aquachoisel. En conclusion, il est d'accord pour étudier une régie à l'avenir pour Derval mais pense qu'il sera difficile d'y aboutir.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 076 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Année 2024**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 077 : Conventions avec la société Ecosytem pour l'enlèvement des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques et des lampes usagées**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 078: Pass Etudiants – participation de la Communauté de communes**

Mme Catherine CIRON précise que le pass étudiants comporte également des places de cinéma, des entrées pour le bowling, une place pour le théâtre de verre ou bien encore des places pour le stade de la ville en bois. Elle indique que l'objectif est de créer sur la ville de Châteaubriant l'idée de faire campus pour ces étudiants. Ces derniers sont d'ailleurs de plus en plus nombreux sur la ville puisque 50 ont rejoint la première année de l'IUT GACO à Châteaubriant, 22 ont fait leur rentrée pour le BTS nouvellement ouvert au lycée Guy Môquet. S'agissant de parcours sup, elle fait observer que 1 240 étudiants venant de toute la France, s'étaient positionnés pour l'IUT de Châteaubriant.

Elle met l'accent sur le fait que ce pass fait partie de l'attractivité du territoire pour ces étudiants. Elle informe que ces jeunes ont été rencontrés et interrogés sur leur vision du territoire. Ils ont répondu que ce territoire de proximité proposait un grand nombre de services, que les habitants étaient sympathiques et qu'ils ont été bien accueillis. Elle souligne que le pass étudiant a été mis en place pour les accompagner dans leur vie étudiante.

Mme Catherine CIRON revient sur les enjeux de l'accueil de jeunes sur l'intercommunalité. Cet accueil contribue au dynamisme économique des entreprises locales. Elle souligne que lors de la deuxième année du BUT GACO, les étudiants pourront poursuivre leur formation par le biais de l'apprentissage. Puis, en 3ème année, ils pourront effectuer des stages à l'international. Elle fait remarquer que ces possibilités ont été négociées avec Nantes Université. Elle fait par ailleurs remarquer que Parcours Sup permet aux étudiants d'échanger sur les formations proposées au travers de forums de dialogue. Les étudiants peuvent donc communiquer sur l'offre de formation proposée sur le territoire. Elle insiste par ailleurs sur l'arrivée de ce BUT qui est essentiel pour les entreprises. Cette formation est dispensée par un établissement universitaire qui dispose de laboratoires de recherche. Les entreprises du territoire peuvent donc se tourner vers Nantes Université pour solliciter des éléments issus des recherches scientifiques.

Elle indique que l'accompagnement de la ville de Châteaubriant et de la Communauté de Communes auprès des étudiants se traduit également par la mise en place de ce pass.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la possibilité de prolonger ce dispositif vers les étudiants qui fréquentent le lycée de Derval et qui sont en BTS.

M. Dominique DAVID répond par l'affirmative. Un travail sera lancé pour la mise en place de ce dispositif au profit des étudiants en BTS du lycée agricole de Derval.

M. le Président précise que les initiatives privées seront invitées à rejoindre le dispositif.

M. Sylvain DESCARPENTRIES demande la possibilité d'associer à ce dispositif l'ensemble des jeunes qui sont en apprentissage sur le territoire et scolarisés dans un des établissements CFA étant donné qu'ils ont un statut d'étudiant tourné vers les entreprises locales ou internationales puisque certains se dirigent vers la formation Erasmus plus.

M. le Président répond qu'il sera nécessaire de vérifier la faisabilité. En son titre de Président de la Maison Familiale Rurale, il félicite M. DESCARPENTRIES du succès rencontré par l'établissement au regard de son important développement. Il rappelle par ailleurs la venue récente de deux Ministres à la MFR qui témoigne du grand intérêt porté à l'établissement.

Mme Catherine CIRON précise que la Communauté de Communes accompagne depuis déjà plusieurs années les apprentis du territoire à travers la journée « Tous apprentis », laquelle d'ailleurs s'est déroulée le 5 octobre dernier. Cette journée rassemble tous les apprentis du territoire et leur permet de créer leur réseau et de rencontrer d'autres jeunes. Elle souligne que cette action est menée par le Quai des entrepreneurs. Il s'agit d'un autre moyen pour accompagner les apprentis et qu'un pass pourrait également être travaillé.

M. le Président informe que la dernière Conférence des Maires s'est terminée par une visite de l'école de production des métiers du bois. Il fait part de sa satisfaction face à l'enthousiasme dont ont fait preuve les jeunes qui habitent tous la région. Il note que l'idée d'un pass pour les apprentis est lancée et qu'elle sera développée.

**Adoption à l'unanimité.**

*Economie*

- **Délibération n° 079 : Cession d'un foncier à la société SODEM GROUPE TPM**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 080 : Cession d'un foncier à la société AC2A sur la zone de la Bergerie à Lousifert**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 081 : Aménagement de voirie : Zone Horizon / Parc d'activités des Estuaires**

M. Bernard GAUDIN émet une remarque commune aux deux projets et qui concerne le fléchage du fonds vert. Il constate qu'il s'agit d'une première délibération présentant un plan de financement avec le fonds vert. Il s'interroge sur le montant total potentiel au titre du fonds verts pouvant être mobilisé par la collectivité et demande si d'autres projets pourraient émerger au titre de ce fonds vert et selon quelles modalités sont effectués les choix pour l'utilisation de ces crédits.

M. le Président précise que le fonds vert, aux dires de l'Etat, serait sans limite. Dans les faits, les modalités de ce fonds sont plus complexes. Il insiste sur le fait que le fonds vert sera sollicité sur un maximum de projets de la collectivité.

M. Bernard GAUDIN renouvelle sa question sur le montant potentiel pouvant être mobilisé par la communauté de communes sur ce fonds verts.

M. le Président répond qu'aucun montant maximum n'a été communiqué.

M. Bernard GAUDIN confirme que ce dispositif a été très nébuleux et pas seulement dans sa présentation.

M. le Président observe que l'Etat fait des annonces avec des montants d'aides qui peuvent différer. Ces dépenses sont annoncées dans un contexte où le déficit est explosif et le coût de la dette est très important. Il souligne à ce titre que la France est le premier pays en Europe, depuis plusieurs années, à emprunter près de 250 milliards chaque année. Il fait observer que jusqu'au printemps 2021, des prêts étaient conclus à taux négatifs. Par conséquent, les prêteurs perdaient de l'argent. Cette situation a pris fin. Malgré ce contexte, des dépenses sont annoncées et des fonds sont créés lesquels permettent d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets. Il fait observer que la communauté de communes a pris de l'avance en se positionnant dès à présent pour ces deux projets.

M. Bernard GAUDIN est surpris de l'absence d'information globale sur le montant potentiel de ce Fonds et s'interroge sur les modalités de sa mobilisation y compris pour les communes.

M. le Président indique que les communes ont également commencé à solliciter ce fonds. Il estime par ailleurs qu'il est toujours envisageable de demander des réunions d'informations mais il faut s'assurer que les personnes qui vont donner les informations les connaissent et vont les suivre.

M. Bernard GAUDIN souhaite émettre deux autres remarques. L'une concerne dans un premier temps le projet sur Derval. Il relève dans l'exposé de la délibération que des flux routiers sont entraînés par l'installation de la base logistique. Il remarque qu'ils n'ont encore jamais été évoqués dans une délibération. Il demande à connaître l'état d'avancement du projet d'installation des deux bases logistiques.

Pour ce qui est du projet avec un aménagement routier, M. Dominique DAVID indique qu'il est porté par BT immo. Il informe que ce projet avance puisque le permis de construire a été accordé en novembre 2022. Ce dossier est aujourd'hui à l'étape des diverses autorisations nécessaires à obtenir et il est en bonne voie.

M. Dominique DAVID précise que le second projet concerne PITCH, situé sur l'autre partie de la zone des Estuaires et précisément sur la zone du Mortier. Concernant ce projet, toutes les autorisations ont été obtenues. L'entreprise peut désormais débiter les travaux.

S'agissant des flux de camions, M. Bernard GAUDIN demande si ces flux de circulation supplémentaire ont été évalués et s'interroge sur les voies qui seront empruntées.

M. Dominique DAVID indique que pour les deux projets, les poids lourds vont arriver par la nationale et vont donc entrer sur le site avant le bourg de Derval. Concernant la zone du Mortier, il précise que les poids lourds vont emprunter le pont qui franchit la route nationale pour accéder directement à la zone. Il souligne que sur cette zone, les aménagements routiers sont opérationnels et peuvent répondre à ce trafic. S'agissant de la zone des Echos, il évoque environ 240 poids lourds par jour qui rentreront sur la zone avant l'entrée du bourg de Derval de telle sorte de ne pas créer de nuisances pour les riverains. Il souligne par ailleurs la nécessité de réaliser cet aménagement par le bas de l'accès à BT Immo et non pas un accès par le haut.

M. Dominique DAVID confirme que les poids lourds ne rentreront absolument pas en ville et que ces camions, lors de flux sortants, se dirigeront vers la RN.

M. Bernard GAUDIN rappelle qu'à plusieurs reprises, il avait été évoqué au sein de la commission Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires que Loire-Atlantique Développement serait sollicité pour réaliser une étude sur les zones d'activités et que les résultats de cette étude seraient présentés en commission. Il demande si cette étude est finalisée à ce jour et si sa présentation est envisagée.

M. Dominique DAVID confirme que cette étude a bien été lancée et qu'à ce jour, la dernière phase de l'étude est en cours. Il souligne qu'il est difficile de communiquer sur ce sujet sans avoir connaissance de l'ensemble des éléments.

M. Bernard GAUDIN pose une question sur le projet de la rue Kennedy à Châteaubriant, située route d'Issé. Il fait observer que cette route qui va de Châteaubriant à Issé est une départementale. Pour autant, il remarque l'absence de subvention du département dans le plan de financement.

M. le Président répond que le département a été sollicité. Toutefois, cette opération ne rentre pas dans ses critères de subvention. Il indique que les conseillers départementaux pourront également être saisis, pour autant cette opération ne rentre pas dans les projets du département.

Mme Laurence LE BIHAN informe qu'un courrier a été reçu dernièrement à la mairie de Derval indiquant que le département avait fait une demande au Préfet pour éventuellement réaliser un accès de la quatre voies sur la route qui arrive de Guémené-Penfao, à savoir la réalisation d'échangeur. Une étude pourrait être engagée. Cet aménagement permettrait de faciliter l'accès à la zone des Estuaires.

M. le Président fait remarquer que le projet tel qu'il est engagé sur Derval ne gêne personne. Cette étude concerne probablement un autre projet.

M. Dominique DAVID revient sur le déroulé de l'étude relative au contournement de Derval et rappelle qu'elle a démarré dans les années 1990 pour aboutir en 2022 à la conclusion que le contournement ne sera pas réaliser. Il présume que l'idée de cette étude avancée aujourd'hui, si elle est traitée avec d'aussi longs délais, ne permettra pas aux zones industrielles de bénéficier de nouveaux aménagements dans des délais entendables.

M. Alain LE TOLGUENEC intervient en rappelant qu'il représente une toute petite commune pour laquelle ce genre de budget paraît conséquent. Certains élus de Fercé se sont posés des questions sur cette opération. Il indique avoir fait un tour de la zone Horizon pour comprendre ce projet. Il a constaté que les travaux de la rue Kennedy représente le premier chantier d'aménagement programmé depuis déjà quelques années. Il demande à savoir quelle sera l'ampleur des autres projets après ce premier aménagement.

Il indique avoir consulté le Plan Global de Déplacement qui prévoit des aménagements correspondants au projet présenté pour la rue Kennedy. Il demande des informations sur les projets futurs et quelles seront leurs échéances. Il relève que les coûts sont importants et questionnent les élus.

M. le Président répond qu'il convient d'expliquer aux élus de Fercé que l'intercommunalité a fait le choix à compter du 1er janvier 2002 de profiter des lois CHEVENEMENT. Il rappelle que M. CHEVENEMENT était l'un des ministres de François MITERRAND qui avait imaginé que sur la base du volontariat, les collectivités pouvaient fusionner. Il ne s'agissait pas d'une obligation mais d'une option. C'est ainsi qu'en 2001, les ex Communautés de Communes de l'Est de Castelbriantais et du Castelbriantais ont décidé de fusionner et de passer de 12 à 19 communes.

Il fait remarquer que cette décision a été fondamentale et a permis de passer en taxe professionnelle unique. Il explique que l'ensemble des communes des deux communautés de communes percevaient chacune individuellement sa taxe professionnelle. La décision de passer à la taxe professionnelle unique a engendré deux conséquences : la dotation d'Intercommunalité a été bonifiée passant de 100 000 € environ de dotations de l'État à 1 000 000 € de dotations. Il souligne que toutes les collectivités n'ont pas saisi cette occasion. Il rappelle également qu'un taux de taxe professionnelle unique avait été voté à la baisse. La même année, il a donc été décidé que les recettes économiques perçues par chaque commune seraient figées à l'avenir. De ce fait, depuis le 1er janvier 2002, il souligne que toutes les recettes économiques supplémentaires issues de toutes les entreprises du territoire bénéficient à l'intercommunalité. Il prend pour exemple un montant de 100 € de recettes perçues en 2002 en comparaison avec un montant de 200 € de recettes perçues aujourd'hui. Il précise que les 100 € supplémentaires n'ont pas été distribués à chaque commune proportionnellement aux entreprises installées dans les communes mais ont été versés dans la caisse commune de l'intercommunalité.

Il s'étonne de la comparaison faite entre une commune et la voirie d'intérêt communautaire sur une zone intercommunale dont les recettes profitent à toute l'intercommunalité.

Il cite à titre d'exemple la visite de l'entreprise Kuhn Huard qui a impressionné chacun par sa dynamique économique. D'autres entreprises pourraient être visitées. Elles démontreraient que la décision adoptée en 2002 est la décision la plus généreuse que ceux qui avaient des entreprises sur leur commune ont prise.

Il précise que la voirie de la rue Kennedy dessert des entreprises importantes. Il prend pour exemple l'entreprise MEDLINE. Cette entreprise est impressionnante. Des bâtiments administratifs et financiers ont été créés il y a quelques années. Il informe avoir rencontré le Directeur européen l'an dernier. Il s'agit d'une entreprise très importante. Il évoque ensuite l'entreprise RBL qui se situe également sur la zone. L'expansion de cette entreprise est considérable. Elle vient de réaliser un bâti supplémentaire de 6 000 m<sup>2</sup>.

M. le Président indique par ailleurs que près de 3 300 salariés travaillent sur la zone au quotidien et qu'il faut sécuriser leurs déplacements. 85 % des salariés n'habitent pas la ville centre et viennent souvent de loin. Il précise également que les travaux prendront en compte l'aspect énergétique.

Il fait observer que les recettes des entreprises ne bénéficient pas à la commune mais à l'intercommunalité et notamment à la zone Horizon. Il souligne également que 49% de la CFE provient des entreprises de la ville centre. Concernant Derval, il indique que le fonctionnement est identique. Il précise par ailleurs que le budget annexe zones montre de par les sessions qui ont été réalisées, le dynamisme économique du territoire. Il rappelle qu'avant l'été, il avait annoncé la possibilité de réunir le conseil communautaire à titre exceptionnel. Il annonce que le projet d'installation d'une entreprise a vraiment été sur le point de se réaliser. Concernant les voiries d'intérêt communautaire sur les zones d'activités, il conclut en précisant qu'elles sont réalisées dans un contexte de dépenses mais aussi de recettes.

Concernant le PGD, M. Alain LE TOLGUENEC fait savoir qu'il a repris ce document dans lequel beaucoup d'idées ont intégré. Il souhaite avoir un bilan de l'état d'avancement de ce plan.

M. le Président indique que le département a donné priorité aux voies vertes. La première voie verte a été aménagée jusqu'à Rougé. Il souligne que cette opération n'était pas du tout courante à l'époque et que ce projet avait fait débat. Aujourd'hui, le maillage de voies vertes existant fait la richesse du territoire. Il met en évidence le fait que les salariés utilisent leurs vélos régulièrement comme en témoignent les 450 primes attribuées pour l'acquisition de vélos électriques cette année. Il rappelle la nécessité pour les salariés de se déplacer en toute sécurité.

M. Alain LE TOLGUENEC indique que des questions se posent sur les moyens à mettre en œuvre pour relier les communes à vélo. Il s'interroge sur l'intégration de ce projet dans un projet plus global.

M. le Président rappelle qu'en 2020, M. Philippe GROSVLET est venu à Halle de Béré en tant que président du Conseil départemental. M. le Président l'avait interrogé sur la possibilité de se déplacer d'une commune à l'autre au sein de l'intercommunalité d'une manière sécurisée. Il note que la Communauté de Communes s'est déjà penchée sur ce sujet qui représente un travail important.

M. Sébastien CROSSOUARD ajoute que la Commission Mobilité a travaillé sur ce sujet. Des itinéraires malins entre communes ont ainsi été mis en place par chaque commune. Il informe l'assemblée qu'une carte est actuellement en cours de finalisation dans l'objectif de la diffuser à toutes les communes.

M. Alain LE TOLGUENEC a bien pris note de cette information.

**Adoption à l'unanimité.**

- Délibération n° 082 : Acquisition de foncier aux consorts VAILLANT et ORSOR sur le parc d'activités des Estuaires à Derval

Adoption à l'unanimité.

## Personnel – Administration Générale et Mutualisation

*Administration générale*

### Délibération n° 083: Présentation du rapport d'activités du Conseil de développement - Année 2022

M. Philippe DUGRAVOT indique que ce rapport d'activité 2022 évoque notamment la mise en place d'un groupe de travail sur le thème de l'alimentation et de la précarité ainsi qu'un groupe de travail sur le thème de l'inclusion numérique pour lutter en particulier contre l'illectronisme. Il souligne également dans ce rapport d'activité la participation du Conseil de développement à un certain nombre d'instances dont le programme européen Leader, et tout particulièrement le comité de programmation des fonds de programmation Leader ainsi que le réseau 44 des conseils de développement.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- Délibération n° 084: Comité de programmation du Groupe d'Action Locale : désignation d'un membre

M. Philippe DUGRAVOT propose à M. Alain RABU, qui était suppléant au sein du comité de programmation, de devenir titulaire en remplacement de Michel POUPART. Il souligne que cette proposition peut être discutée.

M. le Président fait remarquer que chaque titulaire avait son suppléant. Il informe qu'un courriel a été adressé aux Maires proposant d'inverser la réunion de bureau prévue la semaine prochaine par une Conférence des maires de façon à avoir une réflexion globale sur les postes occupés précédemment par M. Michel POUPART. Etant donné que le Groupe d'Action Locale devait se réunir assez rapidement, il indique qu'il était nécessaire que la présente délibération soit examinée ce soir. Il précise par ailleurs, que M. Yvan MENAGER peut également proposer sa candidature.

M. Yvan MENAGER répond que dans le cas où M. Alain RABU accepte, il lui laisse sa place.

M. Alain RABU informe avoir échangé avec M. Yvan MENAGER sur cette désignation sachant que l'un ou l'autre serait sollicité.

M. Yvan MENAGER constate que si M. Alain RABU était désigné titulaire, il serait toutefois nécessaire de désigner un suppléant.

M. le Président répond par l'affirmative mais qu'il y a moins d'urgence.

M. Alain RABU accepte de siéger au sein du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale en tant que titulaire.

**Adoption à l'unanimité.**

M. le Président remercie l'assemblée. Il rappelle que la Conférence des Maires se tiendra jeudi prochain et sera au complet.

Il rappelle par ailleurs, que l'Assemblée Générale des Maires et Adjointes aura lieu demain à Plessé à partir de 9 h. Il propose à ceux qui le souhaitent, de s'inscrire

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée.

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO



Le Président

Alain HUNAUT

